

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-034

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR MATTHIEU DRIOL

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints ;

Considérant que Monsieur Matthieu DRIOL a été élu 1^{er} adjoint ;

Arrête,

ARTICLE 1er : Monsieur Matthieu DRIOL est nommé 1^{er} adjoint en charge des Sports et de la Vie associative.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Matthieu DRIOL,
- La Direction Générale des Services
- La Direction de la Culture, Sport et de la Vie associative,
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026



Le Maire,

Mathieu DEBAIN